

@COM.BASSIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Rond Point de Flotis, 31240 ST JEAN
900 267 535 RCS TOULOUSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 19 FEVRIER 2025

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE,

La société W CONSULTING, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant Monsieur Marc WEILER,

Détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM.BASSIN désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM.BASSIN et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 1 Rond Point de Flotis, 31240 ST JEAN au **Zone Artisanale des Prades 12300 DECAZEVILLE**, et ce à compter du 1^{ER} Mars 2025.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 04 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à **Zone Artisanale des Prades 12300 DECAZEVILLE.**

Il pourra être transféré sur le territoire français par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Alain PECHMAGRE-CAMINADE DocuSigned by:  Alain PECHMAGRE-CAMINADE 51484E0E6ABC4C9...	Société W CONSULTING Marc WEILER Signé par :  7A355C00B18A459...
--	--